

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 MARS 2010**

L'AN DEUX MILLE NEUF le 23 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Milles, MM, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie BOYER, Marie-Claire CAILLOU, Catherine CHAILLON, Anne-Marie DARAN, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

POUVOIRS DONNES :

Patrick JACQUART à Franck LECALIER

Nombre de Conseillers en exercice : 23                      Présents : 20                      suffrages exprimés : 21

Compte-rendu de la séance du 8 février 2010 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 8 février 2010, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Colette DARAN

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire souhaite rappeler le travail préparatoire très important qu'il a été nécessaire d'effectuer pour réaliser ce budget, et il tient à remercier à ce titre les services administratifs de la mairie, particulièrement le Secrétaire général et le Directeur des services techniques, ainsi que le « Grand argentier » de la commune et Président de la Commission des finances Franck Lecalier, tous les membres de la Commission et tous ceux qui ont participé à son élaboration.

Il indique que ce budget a été réalisé dans un contexte de rigueur, en raison notamment de la baisse des dotations de l'Etat et des incertitudes liées aux réformes en cours sur les finances locales. Cependant, le choix de la commune a été de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale, mais plutôt d'encadrer les dépenses de fonctionnement, et particulièrement celles liées aux charges à caractère général et aux charges de personnel. Ces efforts devant permettre de dégager des possibilités d'investissement conséquentes pour l'amélioration des conditions de vie des bouliacais, ce qui fait partie des missions de la municipalité dans le respect du calendrier fixé.

Cette section d'investissement de quasiment 2 millions d'euros permettra effectivement cette année de réaliser des travaux au groupe scolaire et dans tous les autres bâtiments municipaux, ainsi que de financer les 2 projets de la commune que sont la construction d'un Centre de loisirs maternel et la réhabilitation de la maison Vettiner en centre-bourg.

Il profite enfin de cette occasion pour féliciter et remercier l'ensemble des élus du travail accompli en 2 ans de mandat et des nombreux succès obtenus dans tous les domaines de leur action.

2010-03-01

**BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Maire présente le Compte administratif 2009 comme indiqué ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 - Charges à caractère gé	731 504,16 €	002 - Résultat de fonctionnemen	0,00
012 - Charges de personnel e	1 223 388,64 €	013 - Atténuations de charge	14 604,46
022 - Dépenses imprévues (	- €	70 - Produits des services, du	38 280,08
023 - Virement à la section d	- €	73 - Impôts et taxes	2 038 038,55
042 - Opérations d'ordre de t	14 622,12 €	74 - Dotations, subventions et	565 032,50
65 - Autres charges de gestic	452 409,22 €	75 - Autres produits de gestic	33 376,00
66 - Charges financières	57 097,95 €	76 - Produits financiers	13,59
67 - Charges exceptionnelles	39,20 €	77 - Produits exceptionnels	29 810,00
68 - Dotations aux amortisse	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 479 061,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 719 155,18 €</b>
<i>Résultat</i>	<i>240 093,89 €</i>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001 - Solde d'exécution de la	- €	021 - Virement de la section	- €
16 - Emprunts et dettes assim	42 362,59 €	040 - Opérations d'ordre de t	14 622,12 €
204 - Subventions d'équipeme	17 192,00 €	10 - Dotations, fonds divers e	476 647,13 €
20 - Immobilisations incorpor	26 626,54 €	13 - Subventions d'investisse	66 151,19 €
21 - Immobilisations corporel	482 715,71 €	16 - Emprunts et dettes assim	- €
23 - Immobilisations en cours	91 853,97 €	23 - Immobilisations en cours	- €
45811 - composteurs + récup	- €	4582 - Opérations sous mand	510,00 €
4581 - Opérations sous mand	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>660 750,81 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>557 930,44 €</b>
<i>Résultat</i>	<i>- 102 820,37 €</i>		

Vote du Compte Administratif 2009 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 19 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 20)

Sous la présidence de Monsieur THIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé et présenté par Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

- Approuve le Compte Administratif 2009 du budget communal

**Vote :** Pour 20                      Contre 0                      Abstention 0

2010-03-02

**BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2009**

*Vote du Compte de Gestion 2009*

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différents sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Vote :**            Pour    21                    Contre    0                    Abstention    0

2010-03-03

**BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)	240 093,89 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	297 543,87 €
Résultat de clôture à affecter (excédent)	<b>537 637,76 €</b>

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (excédent)	- 102 820,37 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- 212 059,14 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	<i>54 228,23 €</i>
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	<i>81 324,39 €</i>
Solde des restes à réaliser (excédent)	27 096,16 €
Besoin (-) réel de financement	- 287 783,35 €
<b>→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement En couverture du Besoin réel d'investissement</b>	<b>- 287 783,35 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement	<b>249 854,41 €</b>

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

**Vote :**            Pour    21                    Contre    0                    Abstention    0

**BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2010 du budget général. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>			
011	Charges à caractère général	715 950.00	70	Vente de produits	35 000.00
012	Charges de personnel	1 252 452.00	73	Impôts et taxes	2 046 506.00
65	Autres charges de gestion	419 341.00	74	Dota°, subven°, participa°	553 770.00
66	Charges financières	60 750.00	75	Autres produits de gestion	35 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	013	Atténuations de charges	10 000.00
68	Provisions et amortissements	10 000.00	77	Produits exceptionnels	5 000.00
022	Dépenses imprévues	100 000.00			
			002	Excédent de fonctionnement	249 854.41
023	Virement sect fet	359 137.41			
042	Opéra° d'ordre	15 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>2 935 130.41</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 935 130.41</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>			
	Opéra° 901 Centre Culturel	6 000.00		Subventions d'investissement	416 324.39
	Opéra° 903 Ateliers municipaux	7 500.00		Emprunts et dettes assimilées	700 000.00
	Opéra° 904 Tx divers eqt courant	42 168.47		Dota°, fonds divers et réserves	369 684.43
	Opéra° 905 Mairie	12 500.00		Virement sec° fonct	359 137.41
	Opéra° 906 Salle des Fêtes	21 000.00		Opéra° d'ordre	15 000.00
	Opéra° 907 Salles de sport	12 000.00			
	Opéra° 908 Cuisine	6 000.00			
	Opéra° 910 Groupe scolaire	45 400.00			
	Opéra° 911 CLSH	480 000.00			
	Opéra° 912 Crèche	7 000.00			
	Opéra° 915 Espaces verts	9 000.00			
	Opéra° 917 Salle Rambaud	2 500.00			
	Opéra° 918 Logements	26 400.00			
	Opéra° 919 Plaine des sports	26 000.00			
	Opéra° 920 Eglise	49 000.00			
	Opéra° 923 Electrification	111 000.00			
	Opéra° 924 Voirie Env.	327 698.25			
	Opéra° 925 Vettiner	300 000.00			
	Emprunts et dettes assimilées	29 500.00			
	Résultat reporté	314 879.51			
	Aides PIG	10 500.00			
	Hors opérations	15 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>1 861 046.23</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 861 046.23</b>

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré,

**Vote :**

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

2010-03-05

**TAUX 2010 DES IMPÔTS LOCAUX**

Le Maire propose de fixer les taux 2010 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	15.05 %
Taxe foncière bâtie	19.98 %
Taxe foncière non bâtie	72.72 %

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

**Vote :** Pour 21 Contre 0 Abstention 0

2010-03-06

**BUDGET CLSH – COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2009 du CLSH comme indiqués ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	107 847.10	Chap 70	97 861.60
Chap 12	51 595.10	Chap 74	83 670.51
Chap 65		Chap 77	936.71
<b>TOTAL</b>	<b>159 442.20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>182 468,82</b>
<i>Résultat : excédent de 23 026.62</i>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>00.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>00.00</b>
<i>Résultat : 0.00 €</i>			

<b>BALANCE GENERALE</b>			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
Fonctionnement	159 442.20	182 468,82	+ 23 026.62
Investissement	00.00	00.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>159 442.20</b>	<b>182 468,82</b>	<b>+ 23 026.62</b>

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

**Vote :** Pour 20 Contre 0 Abstention 0 Contre

2010-03-07

### BUDGET CLSH – COMPTE DE GESTION 2009

#### *Vote du Compte de Gestion 2009*

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Vote :**            Pour 21                            Contre 0                            Abstention 0

2010-03-08

### BUDGET CLSH – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### → **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent) 23 026.62 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) 14 391.67 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) **37 418.29 €**

#### → **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement 0.00 €

→ **Affectation en report de fonctionnement R 002 du BP 2009 37 418.29 €**

**Vote :**            Pour 21                            Contre 0                            Abstention 0

2010-03-09

### **BUDGET CLSH – BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2009 du Centre de Loisirs. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	123 100.00	Chap 70	92 226.71
Chap 12	64 585.00	Chap 74	58 040.00
Chap 65		Chap 002	37 418.29
<b>TOTAL</b>	<b>187 685.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>187 685.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
0.00		0.00	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Vote :**            Pour    21                    Contre    0                    Abstention    0

2010-03-10

### **REALISATION D'UN EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée dans deux projets d'envergure pour lesquels elle va devoir recourir à l'emprunt au cours de l'année 2010 pour les montants suivants:

Projet Centre de loisirs maternel : 400 000 €  
Projet VETTINER (phase 1) : 300 000 €

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires pour un montant de 700 000 €
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de dette

**Vote :**            Pour    21                    Contre    0                    Abstention    0

2010-03-11

### **MARCHE PUBLIC – RESTAURATION SCOLAIRE – ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure de marché public visant à confier à un prestataire la restauration collective pour le groupe scolaire et le Centre de loisirs. La Commission d'appel d'offres, réunie le 11 février 2010, après avoir procédé à l'ouverture et à l'analyse des propositions, décide de retenir l'entreprise suivante :

ANSAMBLE-SRA

Le montant total estimé du marché, conclu pour une durée de 2 ans, est de 221 685,00 € T.T.C. Monsieur le Maire précise que les détails de la consultation sont évoqués dans un rapport mis en annexe de la présente délibération et tenu à la disposition des élus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché de restauration collective du groupe scolaire et du Centre de loisirs.

**Vote :**                    Pour    21                                    Contre    0                                    Abstention    0

2010-03-12

### **3, RUE DE L'ESPLANADE – BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité de louer ses locaux situés 3, rue de l'Esplanade à Monsieur Henri Wanner pour l'établissement d'une pizzeria, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Après avoir étudié les prix du marché de l'immobilier, et en fonction de l'état du bâtiment, le Maire estime que le loyer peut être fixé à 300 € TTC par mois.

Il rappelle que Christine Wanner, conseillère municipale directement concernée par cette délibération ne participe pas à la voter.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant du loyer des locaux loués à M. Henri Wanner 3 Rue de l'Esplanade à Bouliac à 300 € par mois
- D'autoriser le Maire à signer le bail commercial et toute pièce y afférent

**Vote :**                    Pour    20                                    Contre    0                                    Abstention    0

2010-03-13

### **TELETRANSMISSION DES ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE**

Monsieur le Maire explique que la mairie de Bouliac, de même que le CCAS et la Caisse des Ecoles, souhaite s'engager dans une démarche de transmission de ses actes par voie électronique, tel que cela est autorisé par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Après consultation, c'est le dispositif de télétransmission « Echanges Sécurisés-Actes » développé par Berger Levraut qui a été retenu, pour un montant global de 672 € TTC.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le choix de télétransmission des actes de la Mairie
- D'approuver le choix du prestataire Berger Levraut
- D'autoriser le Président à signer la Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des collectivités locales avec la Préfecture de la Gironde

**Vote :**                    Pour    21                                    Contre    0                                    Abstention    0

2010-03-14

### **FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2010 et fait part de la somme de 23 149 € attribuée par le département à la commune de Bouliac.



Il détaille dans le tableau suivant les opérations qui pourraient être financées dans ce cadre (montants HT) :

Equipements Cuisine centrale	3 430 €
Restauration des sanitaires du Groupe scolaire	18 480 €
Pose de stores Groupe scolaire	10 870 €
Pose de store Crèche	3 760 €
Eclairage public	61 455 €
Informatique, logiciels	7 525 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 520 €</b>

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser en 2010 les opérations détaillées ci-dessus afin de percevoir le montant du FDAEC.

**Vote :** Pour 21 Contre 0 Abstention 0

2010-03-15

**CLSH – STAGES DES VACANCES DE  
PAQUES 2010 – TARIFS**

Monsieur le Maire présente les stages organisés par le Centre de Loisirs sans hébergement pendant les vacances de Pâques 2010 et les budgets prévisionnels correspondants. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

STAGES PÂQUES 2010	Tarif commune	Tarif commune avec quotient familial CAF<450	Tarif hors commune	Tarif hors commune avec quotient familial CAF<450
Cirque	85 €	70 €	100 €	85 €
Voile	95 €	80 €	115 €	100 €
Equitation	90 €	75 €	115 €	100 €
Percussions	25€	15€	35€	25€

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables en 2010 tels qu'évoqués ci-dessus.

**Vote :** Pour 21 Contre 0 Abstention 0

2010-03-16

**FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT  
DU COMPTE 2042**

Monsieur le Maire explique que la Mairie a l'obligation d'inscrire des dotations aux amortissements pour les immobilisations inscrites au compte 2042 (*subventions d'équipement aux personnes de droit privé*), et de fixer pour ces immobilisations une durée d'amortissement.

Il précise que les immobilisations en question concernent pour l'instant les composteurs, financés en partie pour les administrés, ainsi que les aides à la pierre apportées dans le cadre du PIG aux propriétaires de logement en mauvais état qui entreprennent de les réhabiliter.

Il propose ainsi que la durée d'amortissement pour ces immobilisations soit fixée soit 5 ans.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'amortir les immobilisations inscrites au compte 2042 sur une durée de 5ans, et ce à compter de l'exercice 2010

**Vote :**                    Pour    21                                    Contre    0                                    Abstention    0

2010-03-17

### **INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Maire expose qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Le Conseil municipal considérant les services rendus par Monsieur Bernard GOPOIS, nouveau receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier, décide de lui allouer pour la durée de sa gestion l'indemnité de conseil au taux plein calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé (soit environ 650 € par an).

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6225.

**Vote :**                    Pour    21                                    Contre    0                                    Abstention    0

2010-03-18

### **ELECTIONS REGIONALES – AUTORISATION DE REGLEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX AGENTS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des différentes élections, le personnel municipal participe à l'organisation et au bon déroulement du scrutin. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la fonction publique territoriale, il convient que le Conseil municipal autorise le Maire à indemniser les agents ayant participé aux élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Vu les Décrets 86-252 du 20 février 1986, et 2002-63 du 14 janvier 2002 relatifs à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire des agents ayant participé aux élections européennes régionales des 14 et 21 mars 2010 comme suit :

Directeur Général des Services et Rédacteurs : indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (352.12 € par tour de vote)

**Vote :**                    Pour    21                                    Contre    0                                    Abstention    0

2010-03-19

**HEURES SUPPLEMENTAIRES –  
AUTORISATION DE REGLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'autoriser par le Conseil Municipal le paiement des heures supplémentaires des agents travaillant à temps partiel.

Madame Laurence LABEYRIE, employée en qualité d'agent des services techniques sur la base de 20 heures par semaine, a dû effectuer plusieurs remplacements d'agents placés en maladie ordinaire, soit 161,25 heures supplémentaires effectuées sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 28 février 2010.

Madame Paulette LABATUT, employée en qualité d'agent des services techniques sur la base de 20 heures par semaine, a dû effectuer plusieurs remplacements d'agents placés en maladie ordinaire, soit 10 heures supplémentaires effectuées sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 28 février 2010.

Où ces explications et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer Madame Laurence LABEYRIE 161,25 heures supplémentaires, et Madame Paulette LABATUT 10 heures supplémentaires.

**Vote :**                    Pour 21                                    Contre 0                                    Abstention 0

2010-03-20

**TEMPETE XYNTHIA DU 27 FEVRIER 2010 –  
SUBVENTION DE SOLIDARITE**

Suite aux évènements dramatiques qui ont marqué la Vendée et la Charente Maritime en février dernier, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de solidarité de 1 000 € soit versée par la commune à la Fondation de France.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de solidarité d'un montant de 1 000 € auprès de la Fondation de France pour venir en aide aux communes sinistrées suite au passage de la tempête Xynthia le 27 février 2010.

**Vote :**                    Pour 21                                    Contre 0                                    Abstention 0

La séance est levée à 20h30